REPUBLIQUE FRANCAISE

Paris, le 15/04/2010

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Alimentation,Sous Direction Qualité et Protection Végétaux

251, rue de Vaugirard

75732 PARIS CEDEX 15

Objet : Homologation des Matières Fertilisantes et des Supports de Culture

10300011 — un "1" en trop ?

J ET E SOZIO-DESCOLLONGES
6 rue Barbes BP 177
92305 LEVALLOIS-PERRET

Décision

en application des articles L.255-1 et R.255-1 et suivants du code rural et de l'arrêté du 21 décembre 1998

DÉSIGNATION COMMERCIALE : INOPLUS LUPIN

Numéro d'autorisation de mise sur le marché 10300011 délivrée le 27/04/2005

Teneurs garanties :

4x10*11 germes par sachet de 300 g de produit

pH 7

TYPE DE PRODUIT : préparation bactérienne pour lupin

Mode d'emploi :

Dose d'emploi : 600 g/ha/apport
1 apport/an

DÉCISION : DECISION DE TRANSFERT

MOTIVATION :

Vu l'avis de l'Afssa 1030001 du 27 avril 2009, le transfert de la société Synthron SAS vers la société J et E Sozio Descollonges est accordé.

Vous disposez d'un délai de 2 mois à compter de la date de réception de cette décision pour la contester devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur Général de l'Alimentation, l'ICSPV, Sous-Directrice de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Emmanuelle SOUBEYRAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Paris, le 15/04/2010

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
Direction Générale de l'Alimentation,Sous Direction Qualité et Protection Végétaux

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Objet : Homologation des Matières Fertilisantes et des Supports de Culture

10300011

J ET E SOZIO-DESCOLLONGES
6 rue Barbes BP 177
92305 LEVALLOIS-PERRET

Décision
en application des articles L.255-1 et R.255-1 et suivants du code rural et de l'arrêté du 21 décembre 1998

ÉTIQUETAGE IMPOSÉ :

INOPLUS LUPIN

Homologation n° 6030002

Vous disposez d'un délai de 2 mois à compter de la date de réception de cette décision pour la contester devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur Général de l'Alimentation, l'ICSPV, Sous-Directrice de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Emmanuelle SOUBEYRAN